

# LE DISTRESSED M&A : UNE OPÉRATION QUI NE S'IMPROVISE PAS !



Fabrice Patrizio

## BIO EXPRESS

Diplômé de l'IEP de Lyon (1992) et de HEC (1994), Fabrice Patrizio est spécialisé en restructuration, restructuration financière et procédures collectives. Il intervient aussi sur les contentieux de haut de bilan et de droit commercial. Il dispose d'une solide expérience en matière de fusions & acquisitions. Avant de rejoindre le cabinet Archers, il était associé au sein du cabinet Rambaud Martel d'abord, Orrick Rambaud Martel (Orrick Herrington & Sutcliffe). Il est référencé comme « leading individual » en restructuration et procédures collectives (rang 4) par le Chambers Europe.

Les opérations de restructuration, qui touchent les entreprises en difficulté, nécessitent une expertise pointue afin de couvrir l'ensemble des aspects juridiques et financiers et de faire face aux différentes problématiques annexes. Le point avec Fabrice Patrizio, associé au sein du **cabinet Archers** et spécialisé en restructuration, restructuration financière et procédures collectives.

### Quelle est votre approche de la restructuration et du redressement d'entreprises en difficulté ?

Nous intervenons sur tous les aspects de l'entreprise en difficulté. Nous sommes positionnés sur un métier et un secteur qui s'est complexifié et sophistiqué ces dernières années. Contraintes par les règles prudentielles, les banques françaises ont laissé une place importante sur le marché français de la restructuration aux opérateurs alternatifs étrangers, notamment anglo-saxons. En parallèle, la reprise à la barre d'entreprises est devenue plus délicate : nous avons moins de temps pour analyser la situation et devons aller directement aux questions essentielles, pour une clientèle très souvent étrangère.

Concrètement, nous pouvons être confrontés à plusieurs cas de figure :

- une entreprise en difficulté qui a besoin d'assistance dans le cadre d'une mise sous protection du tribunal, un redressement judiciaire, une mesure de sauvegarde ou de prévention ;
- des actionnaires qui ont besoin d'accompagnement dans la gestion de leur responsabilité juridique, eu égard au soutien financier apporté à une entreprise en difficulté ;
- des acheteurs qui ont besoin de conseils pour une reprise à la barre ou l'acquisition d'actifs dans le cadre d'un redressement judiciaire ou une sauvegarde ;
- des créanciers qui ont besoin de conseils dans le cadre de la restructuration de leur dette réa-

lisée sous l'égide, par exemple, du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI).

### Qu'en est-il du « Distressed M&A » ?

Le distressed M&A diffère du M&A classique qui concerne les entreprises en bonne santé. Un certain nombre de précautions doit alors être pris dans la phase de due diligence et d'audit, comme dans le cadre de la négociation de l'acquisition : gestion du risque de retour, management du cash, contrôle du tribunal, etc. Pour prendre en compte ces aspects spécifiques propres à une acquisition d'entreprise en difficulté, il est primordial de s'entourer de spécialistes, en particulier en droit social. Un intérêt particulier doit en effet être porté au traitement du corps social, une question importante et sensible.

### Quel accompagnement apportez-vous aux entreprises concernées ?

Au sein d'Archers, nous avons la capacité de mobiliser toutes les compétences requises pour mettre en place les procédures collectives, couvrir l'ensemble des problématiques propres à ce type d'opérations pluridisciplinaires (financement, fiscalité, contentieux, etc). Grâce à notre expérience internationale pointue, nous travaillons majoritairement avec des clients étrangers ou en face d'investisseurs étrangers, généralement sur des dossiers de taille importante.

Le Distressed M&A, tout comme la majorité des matières du droit, ne s'improvise pas. Il s'agit

## LE RETOURNEMENT ET LE REDRESSEMENT D'ENTREPRISES



d'un métier de spécialistes, qui s'est complexifié au fil des années et qui doit s'appuyer sur des compétences variées pour apporter de la réactivité et des solutions pertinentes aux différentes parties prenantes.

**Quels conseils donnez-vous généralement aux entreprises qui vous sollicitent ?**

Quelle que soit la nature de l'intervenant (actionnaire, entreprise en difficulté, créancier, acquéreur), ils sont tous soumis à une contrainte temps qui les pousse à agir et à trouver une solution très rapidement. Une consultation le plus en amont possible optimise l'organisation des différents acteurs du dossier et permet plus d'efficacité. Dès l'apparition des premiers signes cliniques, il faut impérativement consulter et s'entourer de conseils spécialisés! ■

AU SEIN D'ARCHERS, NOUS AVONS LA CAPACITÉ DE MOBILISER TOUTES LES COMPÉTENCES REQUISES POUR METTRE EN PLACE LES PROCÉDURES COLLECTIVES, COUVRIR L'ENSEMBLE DES PROBLÉMATIQUES PROPRES À CE TYPE D'OPÉRATIONS PLURIDISCIPLINAIRES.

**EN BREF**

Archers assiste, conseille et défend les intérêts de ses clients dans le domaine de la Banque et du Financement, du Contentieux et de l'Arbitrage, de la Fiscalité, du Capital Investment, du Corporate/Fusions & Acquisitions, de l'Ingénierie Patrimoniale, des Opérations immobilières et de la Restructuration & des entreprises en difficulté.